



Wallonie

Ville de Charleroi.  
N/REF : CPURB/2026/0257.

**Avis d'enquête publique (annexe 26).**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme .

La SA WHOLESAL REAL ESTATE BELGIUM représentée par Madame VAN DEN BOGAERDE a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue des Aulniats, 1 à 6042 Lodelinsart et cadastré(s) 04 C 214W.

Le projet consiste en : Implantation de 4 surfaces commerciales sur l'ancien site Makro, 1 unité de bricolage et construction de 10265 m<sup>2</sup> de surface commerciale nette, 1 unité non-food de 2395 m<sup>2</sup> de surface commerciale nette et deux supermarchés d'une surface commerciale nette de 1853,00 m<sup>2</sup> et 1960,00 m<sup>2</sup>. Le projet ne prévoit pas d'intervention structurelle sur les infrastructures existantes. ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :  
La construction, la reconstruction d'un magasin ou la modification de la destination d'un bâtiment en magasin dont la surface commerciale nette est supérieure à quatre cents mètres carrés, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.  
  
Le projet porte sur la modification d'un bâtiment existant en vue de créer plusieurs cellules commerciales dont la surface nette de vente d'ensemble est supérieure à quatre cents mètres carrés.. ;
- Elle est réalisée en vertu de l'article R.IV.40-1§1, 2° du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique se déroule du **24/04/2026** (date début affichage) au **15/05/2026** (date fin).

**Nos bureaux seront fermés le vendredi 1<sup>er</sup> Mai et le jeudi 14 Mai 2026.**

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be) ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly - rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stéphane HUBLET, téléphone : 071/86.38.00, mail : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be), dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention **CPURB/2026/0257**, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du **29/04/2026** au **15/05/2026** au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique ( seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : [PermisUrbanisme@Charleroi.be](mailto:PermisUrbanisme@Charleroi.be).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du **29/04/2026** au **15/05/2026** sur rendez-vous auprès de Monsieur Stéphane HUBLET ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **15/05/2026** à **13:00 h** à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 17/04/2026

Le Directeur général,

(s) Lahssen MAZOUZ



Pour le Bourgmestre,  
Par délégation,  
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s)Tanguy LUAMBUA,  
9ème Échevin

**CONTACT**  
Cellule Technique  
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1  
6060 GILLY  
T. 071/863800  
Mail : [PermisUrbanisme@Charleroi.be](mailto:PermisUrbanisme@Charleroi.be)